

## HÉBERT, LOUIS

Apothicaire, premier officier de justice en Nouvelle-France, premier colon canadien à tirer sa subsistance lui-même du sol, marié à Marie Rollet, né à Paris en 1575 mort à Québec au mois de janvier 1627.

D'après son descendant, Couillard-Després, il était le fils d'un Louis Hébert qui était apothicaire à la cour de Catherine de Médicis. Des documents, découverts plus récemment à Paris, indiquent que son père était Nicolas Hébert, apothicaire, et que Louis est né au Mortier d'Or, maison située près du Louvre. La nièce de la femme de Nicolas Hébert épousa Jean de Biencourt de Poutrincourt, en 1590. Cette parenté expliquerait l'intérêt que Louis Hébert avait à l'égard des premiers établissements en Acadie et sa présence dans l'expédition de Du Gua de Monts.

Lescarbot, qui se trouvait à Port-Royal en 1606, parle avec respect de son talent de guérisseur et du plaisir qu'il trouvait à cultiver la terre, et il indique, sur sa carte de la région, une île et une rivière qui portent le nom d'Hébert. À l'été de 1606, Hébert accompagna Champlain et Poutrincourt le long de la côte, vers le Sud-Ouest, à la recherche d'autres emplacements propices à la colonisation. Poutrincourt et Hébert furent à ce point enchantés par ce qui est maintenant Gloucester, dans le Massachusetts, qu'ils y firent une petite plantation afin d'éprouver la fertilité du sol. L'un et l'autre voulaient venir s'établir avec leurs familles au Nouveau Monde. Hébert montra au cours de ce voyage que, bien que désireux de se livrer à des occupations pacifiques, il pouvait agir promptement et avec courage en cas d'urgence. Avec Champlain, Poutrincourt et plusieurs autres, il sauta presque nu dans une petite embarcation, au milieu de la nuit, en réponse aux cris frénétiques de quelques téméraires qui, restés sur le rivage malgré des ordres sévères, étaient attaqués par des Indiens. Le Jonas, venu de France en juin 1607, était porteur de mauvaises nouvelles : les concessions accordées à de Monts ayant été annulées, la compagnie devait rentrer en France.

En 1610, Hébert se retrouve à Port-Royal avec le groupe que Poutrincourt espère y établir. En tant qu'apothicaire, il soigne les Blancs et les Indiens. Il s'occupe, semble-t-il, des aliments et des médicaments ; il prépare et administre les uns et les autres au chef Membertou pendant la dernière maladie de ce dernier. Hébert dirige l'établissement en 1613, lorsque René Le Coq de La Saussaye arrive avec les colons de la marquise de Guercheville, retire les deux Jésuites de Port-Royal et s'en va fonder un nouvel établissement ailleurs. Mais lui et ses compagnons sont faits prisonniers par les Anglais à l'île des Monts-Déserts, cet été-là, et peu après Port-Royal est détruit (novembre 1613). Une fois de plus Hébert est contraint de retourner en France.

À l'hiver de 1616–1617, il renoue connaissance avec Champlain qui est à Paris et quête d'appuis pour sa colonie de Québec. Comme ce poste subsiste depuis neuf ans, Hébert y voit sans doute un lieu de colonisation sûr, étant donné surtout que Champlain lui a obtenu un contrat favorable de la compagnie de traite des fourrures qui a la haute main sur la région du Saint-Laurent. Confiant en ces promesses, – 200 couronnes par an pour ses services comme apothicaire, ainsi que le gîte et la nourriture pour lui et sa famille pendant la période du défrichage, – Hébert vend sa maison et son jardin à Paris et emmène sa femme, Marie Rollet, et ses trois enfants, Anne, Guillemette et Guillaume, à Honfleur où ils se préparent à s'embarquer. Une fois là, il constate que la compagnie n'a nullement l'intention de faire honneur à ses engagements. Il doit se contenter d'un nouveau contrat qui réduit de moitié son salaire et ses concessions et stipule que les membres de sa famille et son serviteur seront au service de la compagnie sans rémunération. N'ayant pas de choix, il accepte et part avec sa famille le 11 mars 1617.

À Québec, son talent d'apothicaire et sa petite provision de grain furent une bénédiction pour les colons malades et affamés. Bien que lui et ses serviteurs dussent consacrer une grande partie de leur temps à la compagnie, il réussit à défricher et à planter une certaine étendue de terre. Pendant le court séjour que Champlain fit à la colonie en 1618, il y trouva des terres « semées de beau grain » et des jardins où poussaient toutes sortes de légumes.

Pendant bien des années Hébert fut le seul, outre Champlain lui-même, à cultiver la terre. La compagnie fit tout ce qu'elle put pour le détourner de l'agriculture. Champlain et Sagard disent tous deux que les restrictions imposées illégalement par la compagnie à l'activité d'Hébert et à l'écoulement de ses produits l'empêchèrent de jouir du fruit de son labeur.

Lorsque, en 1620, Champlain revint de France muni d'un mandat qui, en principe, lui donnait pleine autorité sur la colonie, il confia à Hébert l'administration de la justice en le nommant procureur du roi. C'est à ce titre que celui-ci signa la pétition adressée au roi par la colonie en 1621. Hébert jouissait en outre de la confiance des Indiens que, contrairement à une foule de ses contemporains, il considérait comme des êtres humains et intelligents, qu'il suffisait de former. Les exemples sont nombreux de leur respect et de leur affection pour lui. Il est aussi question de relations commerciales entre Hébert et Guillaume de Caën mais, puisque le nom d'Hébert est très répandu, il se peut qu'il s'agisse d'une erreur d'identité.

En 1622, il demandait au vice-roi, par pétition, que la propriété de ses terres lui fut reconnue, ce qui fut fait le 4 février 1623. Connus plus tard sous le nom de fief du Sault-au-Matelot, ces terrains comprenaient l'emplacement actuel de la basilique, du séminaire, ainsi que des rues Hébert et Couillard. Le titre de

propriété fut ratifié le 28 février 1626 par le successeur du vice-roi, et l'on ajouta quelques acres en bordure de la rivière Saint-Charles, – le fief Saint-Joseph, plus tard connu sous le nom de fief de Lespinay, – le tout devant être détenu en fief noble.

Hébert avait réalisé son rêve le plus cher, celui de posséder suffisamment de ces terres vierges du Nouveau Monde pour vivre avec sa famille dans l'indépendance. Les prés en bordure de la rivière Saint-Charles offraient les pâturages nécessaires à ses bovins ; les terres plus hautes logeaient ses champs de céréales, les jardins potagers et un verger planté de pommiers apportés de Normandie. Hébert avait exécuté tous ces travaux malgré l'opposition de la compagnie. De plus, il les avait exécutés au moyen d'outils manuels, puisqu'il n'avait même pas de charrue. (Ce n'est qu'un an après la mort d'Hébert qu'on put commencer à travailler la terre, à une plus grande échelle, au moyen d'une charrue tirée par des bœufs.) A l'hiver de 1626, Hébert fit sur la glace une chute mortelle. Il fut inhumé le 25 janvier 1627 dans le cimetière des Récollets. En 1678, ses restes, toujours dans son cercueil de cèdre, furent transportés dans le caveau de la chapelle des Récollets, nouvellement construite ; avec ceux du frère Pacifique Duplessis, ils furent les premiers à y reposer.

Ethel M. G. Bennett

Hébert est mentionné dans les ouvrages suivants de ses contemporains : Champlain, *Œuvres* (Biggar) ; JR (Thwaites) ; Lescarbot, *Histoire* (Grant), II : 209, 234, 328, 331 ; III : 246.— *Sagard, Histoire du Canada* (Tross), I : 53, 83, 158s.— Le Clercq, s'il ne fut pas vraiment contemporain Hébert, vécut à une période assez rapprochée de la sienne pour recueillir des renseignements de première main et parler à sa fille. Il fournit des renseignements sur la famille dans *First establishment of the faith* (Shea), I : 164–167, 281.— Des documents relatifs aux accords conclus avec la compagnie, aux concessions, etc., sont cités dans Biggar, *Early trading companies*, et dans Azarie Couillard-Després, *La Première Famille française au Canada et Louis Hébert : premier colon canadien et sa famille* (Lille, Paris, Bruges, 1913 ; Montréal, 1918). Ces deux derniers ouvrages renferment, au sujet de la famille et de ses membres, des détails dont le pittoresque n'exclut pas le souci de documentation.— V. aussi : Madeleine Jurgens, Recherches sur Louis Hébert et sa famille, *MSGCF*, VIII (1957) : 106–112, 135–145 ; XI (1960) : 24–31.

Bibliographie générale © 1966–2015 Université Laval/University of Toronto